

# Verdun adopte de nouvelles mesures réglementaires pour le développement durable

RÉVISION MAJEURE DU RÈGLEMENT D'URBANISME MISANT SUR LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT, LE VERDISSEMENT ET LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR

Entrée en vigueur dès 2017 pour tous les nouveaux projets

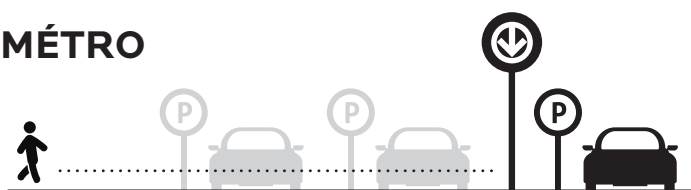
## Stationnement

+ FRAIS + VERT + ACCESSIBLE



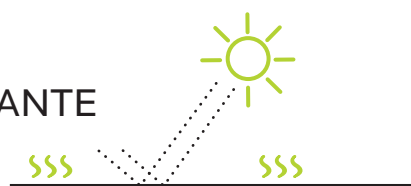
À 10 MIN DE MARCHÉ DU MÉTRO

= MOINS DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉES



= MOINS DE 20% DE LA SUPERFICIE DU TERRAIN

SURFACE RÉFLÉCHISSANTE  
= MOINS DE CHALEUR



## Verdissement

VÉGÉTATION  
= PLUS DE 20% DE LA COUR ARRIÈRE

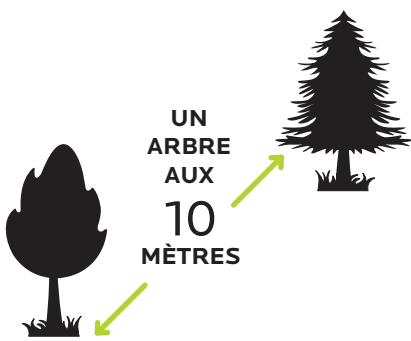


DIAMÈTRE MINIMAL DE

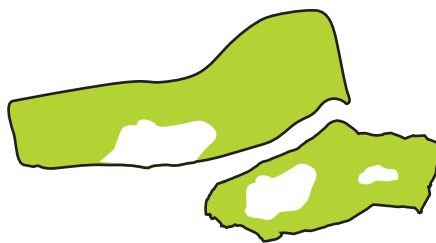
60 MM



50% DES ARBRES DOIVENT ÊTRE DES CONIFÈRES



25% DU TERRITOIRE PROTÉGÉ COMME MILIEU NATUREL



## Toits plats

TOIT VERT (VÉGÉTALISÉ)

TOIT BLANC (RÉFLÉCHISSANT)



Ces mesures ont été adoptées afin d'assurer la concordance de règlement d'urbanisme de Verdun au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.